

## **Comparaison sommaire de la Partie II du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* et de la version du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* sans IF de la Partie V**

en date du 31 décembre 2009

1. La présente comparaison a été préparée par les permanents du Conseil des normes comptables (CNC) et n'a pas été approuvée par le CNC.
2. Le présent document contient une comparaison générale entre les normes comptables pour les entreprises à capital fermé de la Partie II et les normes comptables de la version «sans IF» de la Partie V du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* (le *Manuel*). Cette comparaison ne porte que les différences importantes en matière de comptabilisation et d'évaluation et ne tient pas nécessairement compte de toutes les différences susceptibles de survenir dans le contexte d'une entité en particulier. Les dispositions concernant la présentation et les informations à fournir n'entrent pas dans le cadre de cette comparaison. Les règles de présentation de la Partie II sont énoncées dans les chapitres 1520, «État des résultats», 1521, «Bilan», et 1540, «État des flux de trésorerie». La Partie II du *Manuel* comprend également une liste des obligations d'information.
3. Le présent document ne doit pas servir à l'établissement d'états financiers. Les utilisateurs de la présente comparaison doivent se reporter aux normes elles-mêmes pour comprendre pleinement les incidences de l'établissement d'états financiers selon la Partie II du *Manuel*.
4. Les normes de la Partie II et de la version «sans IF» de la Partie V du *Manuel* sont fondées sur un cadre conceptuel commun. La Partie V du *Manuel* a servi de point de départ pour l'élaboration des normes de la Partie II. Les normes de la Partie V dont l'essentiel du texte ne concerne pas les entreprises à capital fermé ont été exclues de la Partie II et un nombre limité de dispositions ayant posé des problèmes considérables aux entreprises à capital fermé ont été réexaminées. Toutefois, la majorité des dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation de la Partie V du *Manuel* ne posent pas de problèmes importants aux entreprises à capital fermé et sont demeurées inchangées dans la Partie II. Les abrégés des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) ont été exclus de la Partie II mais, dans un nombre limité de cas, on a intégré dans cette partie des indications sur des questions importantes traitées dans les abrégés.
5. La présente comparaison suit l'ordre des chapitres et notes d'orientation du *Manuel* et reflète les normes publiées au 31 décembre 2009. La mention «en convergence» dans le tableau de comparaison indique les cas où les normes de la Partie II sont essentiellement les mêmes que les normes pertinentes de la version «sans IF» de la Partie V. Aux fins de la comparaison, les dispositions similaires qui étaient antérieurement reflétées dans deux ou plusieurs normes de la Partie V et qui ont été regroupées en une seule norme de la Partie II ne sont pas considérées comme des «différences».

Le tableau de concordance qui suit fait le rapprochement entre chacune des normes comptables pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*, et la norme correspondante de la version «sans IF» de la Partie V du *Manuel*. Le tableau ne comprend pas les différences relatives aux obligations d'information.

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance <sup>1</sup> des différences
Chapitre 1000, «Fondements conceptuels des états financiers»	Chapitre 1000, «Fondements conceptuels des états financiers»	Le chapitre 1000 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.
Chapitre 1100, «Principes comptables généralement reconnus»	Chapitre 1100, «Principes comptables généralement reconnus»	Le chapitre 1100 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> . Le chapitre 1100 de la Partie II a été remanié pour en assurer la cohérence avec le contenu de la Partie II.	Faible.
Chapitre 1300, «Information différentielle»	—	<b>Aucune norme correspondante</b> dans la Partie II.	—
Chapitre 1400, «Normes générales de présentation des états financiers»	Chapitre 1400, «Normes générales de présentation des états financiers»	Le chapitre 1400 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.

<sup>1</sup> L'importance des différences a fait l'objet d'une appréciation générale, fondée sur le jugement des permanents du CNC. Une différence donnée peut se révéler importante par rapport à une opération ou une entité donnée, tout dépendant de son importance relative ou de sa nature.

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
—	Chapitre 1500, «Application initiale des normes»	<b>Aucune norme correspondante</b> dans les normes «sans IF».	Élevée lors de l'application initiale des normes comptables pour les entreprises à capital fermé de la Partie II.
Chapitre 1505, «Publication des conventions comptables»	Chapitre 1505, «Informations à fournir sur les méthodes comptables»	Toutes les dispositions de ce chapitre ont trait aux informations à fournir, qui n'entrent pas dans le cadre de la présente comparaison sommaire.	—
Chapitre 1506, «Modifications comptables»	Chapitre 1506, «Modifications comptables»	Le chapitre 1506 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> , à l'exception du fait que le chapitre 1506 de la Partie II permet d'effectuer certains changements de méthodes comptables sans devoir satisfaire au critère du paragraphe 1506.06 (voir 1506.09) concernant la fourniture d'informations fiables et davantage pertinentes.	Élevée.
Chapitre 1508, «Incertitude relative à la mesure»	Chapitre 1508, «Incertitude relative à la mesure»	Toutes les dispositions de ce chapitre ont trait aux informations à fournir, qui n'entrent pas dans le cadre de la présente comparaison sommaire.	—
Chapitre 1510, «Actif et passif à court terme»	Chapitre 1510, «Actif et passif à court terme»	Le chapitre 1510 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .  Les chapitres suivants de la Partie V ont été intégrés dans le chapitre 1510 de la Partie II :	Aucune.

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• chapitre 3000 (voir 1510.07);</li> <li>• chapitre 3040 (voir 1510.06).</li> </ul> <p>Certaines dispositions des abrégés du CPN suivants ont été intégrées dans le chapitre 1510 de la Partie II :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CPN-59 (voir 1510.14);</li> <li>• CPN-122 (voir 1510.13).</li> </ul>	
Chapitre 1520, «L'état des résultats»	Chapitre 1520, «État des résultats»	Ce chapitre portant sur la présentation tient compte des règles de présentation de l'état des résultats d'autres chapitres. Les dispositions sur la présentation n'entrent pas dans le cadre de la présente comparaison sommaire.	—
—	Chapitre 1521, «Bilan»	Ce chapitre portant sur la présentation tient compte des règles de présentation du bilan d'autres chapitres. Les dispositions sur la présentation n'entrent pas dans le cadre de la présente comparaison sommaire.	—
Chapitre 1535, «Informations à fournir concernant le capital»	—	<b>Aucune norme correspondante</b> dans la Partie II.	—
Chapitre 1540, «États des flux de trésorerie»	Chapitre 1540, «État des flux de trésorerie»	Le chapitre 1540 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> . Toutefois, selon la Partie II, toutes les entreprises doivent fournir un état des flux de trésorerie.	Élevée pour les entreprises qui ne fournissent pas d'état des flux de trésorerie selon les normes de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
Chapitre 1582, «Regroupements d'entreprises»	Chapitre 1582, «Regroupements d'entreprises»	Le chapitre 1582 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> . Le chapitre 1582 entre en vigueur dès l'adoption de la Partie II puisque cette partie ne comprend pas le chapitre 1581.	Élevée pour les entreprises qui adoptent la Partie II avant 2011.
Chapitre 1590, «Filiales»	Chapitre 1590, «Filiales»	Le chapitre 1590 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> , à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous.  Selon le chapitre 1590 de la Partie II, les entreprises peuvent consolider leurs filiales, ou encore les comptabiliser à la valeur d'acquisition ou à la valeur de consolidation. Cela correspond au traitement différentiel du chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> . Toutefois, une participation dans une filiale dont les titres de capitaux propres sont cotés sur un marché actif n'est pas comptabilisée à la valeur d'acquisition, mais peut être comptabilisée à la juste valeur.	Élevée pour une filiale qui serait actuellement comptabilisée à la juste valeur plutôt qu'à la valeur d'acquisition.
Chapitre 1601, «États financiers consolidés»	Chapitre 1601, «États financiers consolidés»	Le chapitre 1601 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.
Chapitre 1602, «Participations ne donnant pas le contrôle»	Chapitre 1602, «Participations ne donnant pas le contrôle»	Le chapitre 1602 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> . Le chapitre 1602 entre en vigueur dès l'adoption de la Partie II du <i>Manuel</i> puisque cette partie	Élevée pour les entreprises qui adoptent la Partie II avant 2011.

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
		ne comprend pas le chapitre 1600.	
Chapitre 1625, «Réévaluation intégrale des actifs et des passifs»	Chapitre 1625, «Réévaluation intégrale des actifs et des passifs»	Le chapitre 1625 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> , à l'exception des dispositions sur la comptabilisation des économies d'impôts (voir 1625.43 et 44).	Faible.
Chapitre 1650, «Conversion des devises étrangères»	Chapitre 1651, «Conversion des devises»	Le chapitre 1651 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre 1650 de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .  Les dispositions sur la comptabilité de couverture (autres que la couverture d'un investissement dans un établissement étranger autonome) figurent dans le chapitre 3856 de la Partie II, plutôt que dans le chapitre 1651 de la Partie II, et diffèrent de celles qui figurent au chapitre 1650 de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune, sauf en ce qui a trait à la comptabilité de couverture, dont il est question au chapitre 3856 de la Partie II.
Chapitre 1701, «Informations sectorielles»	—	<b>Aucune norme correspondante</b> dans la Partie II.	—
Chapitre 1751, «États financiers intermédiaires»	—	<b>Aucune norme correspondante</b> dans la Partie II.	—
Chapitre 1800, «L'entreprise»	Chapitre 1800, «Entreprises sans personnalité morale»	Le chapitre 1800 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du	Aucune.

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
personnelle»		<i>Manuel</i> .	
Chapitre 3000, «Encaisse»	—	<b>Aucune norme correspondante</b> dans la Partie II. Les dispositions du chapitre de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> sont intégrées dans le chapitre 1510 de la Partie II (voir 1510.07).	—
Chapitre 3010, «Placements temporaires»	—	<b>Aucune norme correspondante</b> dans la Partie II. Les dispositions relatives à l'évaluation et à la dépréciation sont énoncées dans le chapitre 3856 de la Partie II. La désignation «temporaire» n'est plus pertinente. Les instruments financiers sont classés comme des éléments à court terme lorsqu'ils satisfont aux exigences du chapitre 1510 de la Partie II.	Élevée.
Chapitre 3020, «Comptes et effets à recevoir»	—	<b>Aucune norme correspondante</b> dans la Partie II. Les dispositions du chapitre du <i>Manuel</i> «sans IF» sont intégrées dans le chapitre 3856 de la Partie II (voir 3856.16 à .19).	—
Chapitre 3025, «Prêts douteux»	—	<b>Aucune norme correspondante</b> dans la Partie II. Les dispositions du chapitre 3856 de la Partie II diffèrent de celles du chapitre 3025 (voir 3856.16 à .19) en ce qui a trait aux méthodes d'évaluation possibles. Lorsque l'évaluation de la moins-value est fondée sur des montants recouvrables, les estimations sont actualisées au moyen des taux d'intérêt du marché plutôt que du taux d'intérêt effectif initial.	Souvent, faible.

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
Chapitre 3031, «Stocks»	Chapitre 3031, «Stocks»	Le chapitre 3031 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.
Chapitre 3040, «Frais payés d'avance»	—	<b>Aucune norme correspondante</b> dans la Partie II. Les dispositions du chapitre de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> sont intégrées dans le chapitre 1510 de la Partie II (voir 1510.06).	—
Chapitre 3050, «Placements à long terme»	Chapitre 3051, «Placements»	<p>Le chapitre 3051 de la Partie II <b>diffère</b> du chapitre 3050 de la version «sans IF» du <i>Manuel</i>. Les différences importantes sont indiquées ci-dessous.</p> <p>Selon le chapitre 3051 de la Partie II, les entreprises peuvent comptabiliser leurs participations dans des satellites à la valeur d'acquisition ou à la valeur de consolidation. Cela correspond au traitement différentiel du chapitre 3050 de la version «sans IF» du <i>Manuel</i>. Toutefois, une participation dans un satellite dont les titres de capitaux propres sont cotés sur un marché actif n'est pas comptabilisée à la valeur d'acquisition mais peut l'être à la juste valeur.</p> <p>Selon le chapitre 3856 de la Partie II, un placement dans un instrument de capitaux propres d'une société qui est cotée sur un marché actif et qui n'est pas sous influence notable est comptabilisé à la juste valeur plutôt qu'à la</p>	Élevée.

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
		<p>valeur d'acquisition.</p> <p>Les dispositions sur la dépréciation du chapitre 3051 de la Partie II concordent avec celles du chapitre 3856 de la Partie II.</p>	
Chapitre 3055, «Participations dans des coentreprises»	Chapitre 3055, «Participations dans des coentreprises»	<p>Le chapitre 3055 de la Partie II <b>diffère</b> du chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i>. Les différences importantes sont indiquées ci-dessous.</p> <p>Selon le chapitre 3055 de la Partie II, les entreprises peuvent comptabiliser leurs participations dans des coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle, ou encore à la valeur d'acquisition ou à la valeur de consolidation. Cette disposition correspond au traitement différentiel du chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i>. Toutefois, une participation dans une coentreprise dont les titres de capitaux propres sont cotés sur un marché actif n'est pas comptabilisée à la valeur d'acquisition mais peut l'être à la juste valeur.</p> <p>Les dispositions sur la dépréciation du chapitre 3055 de la Partie II concordent avec celles du chapitre 3856 de la Partie II.</p>	Élevée.
Chapitre 3061, «Immobilisations	Chapitre 3061, «Immobilisations	Le chapitre 3061 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du	Aucune.

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
corporelles»	corporelles»	<i>Manuel</i> .	
Chapitre 3063, «Dépréciation d'actifs à long terme»	Chapitre 3063, «Dépréciation d'actifs à long terme»	Le chapitre 3063 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.
Chapitre 3064, «Écarts d'acquisition et actifs incorporels»	Chapitre 3064, «Écarts d'acquisition et actifs incorporels»	<p>Le chapitre 3064 de la Partie II <b>diffère</b> du chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i>. Les différences importantes sont indiquées ci-dessous.</p> <p><u>Actifs incorporels générés en interne</u></p> <p>Selon le chapitre 3064 de la Partie II, une entité peut choisir entre deux méthodes comptables et inscrire les frais de développement au bilan ou les passer en charges.</p> <p><u>Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels : test de dépréciation</u></p> <p>Le chapitre 3064 de la Partie II exige des entreprises qu'elles soumettent les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels non amortissables à un test de dépréciation en fonction de la réalisation d'événements et de changements de situation, plutôt que sur une base annuelle.</p> <p>Cette disposition correspond au traitement différentiel du chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i>.</p>	Élevée.

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
		<p>Le chapitre 3064 de la Partie II exige que les tests de dépréciation des écarts d'acquisition soient effectués au niveau des unités d'exploitation, de sorte qu'il n'est plus nécessaire de déterminer la juste valeur de chacun des actifs et des passifs, comme l'exige le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i>.</p> <p>Certaines indications du CPN-133 ont été intégrées dans le chapitre 3064 de la Partie II (voir 3064.68).</p>	
Chapitre 3065, «Contrats de location»	Chapitre 3065, «Contrats de location»	<p>Le chapitre 3065 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i>, sauf que les exigences du chapitre 3065 de la Partie II relatives : a) à la sortie du bilan du preneur d'un passif lié au contrat de location, et b) au test de dépréciation des créances locatives du bailleur, concordent avec celles du chapitre 3856 de la Partie II.</p> <p>Certaines indications des abrégés du CPN suivants ont été intégrées dans le chapitre 3065 de la Partie II :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CPN-19 (voir 3065.03 r);</li> <li>• CPN-21 (voir 3065.27);</li> <li>• CPN-25 (voir 3065.64 et les Exemples 3 et 4);</li> <li>• CPN-52 (voir 3065.25 et l'Exemple 5);</li> <li>• CPN-97 (voir 3065.26).</li> </ul>	Faible.
Chapitre 3110, «Obligations liées à la	Chapitre 3110, «Obligations liées à la mise	Le chapitre 3110 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du	Élevée.

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
mise hors service d'immobilisations»	hors service d'immobilisations»	<p><i>Manuel</i>, à l'exception du fait que les dispositions en matière d'évaluation ont été simplifiées.</p> <p>Selon le chapitre 3110 de la Partie II, le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, plutôt que la juste valeur.</p>	
Chapitre 3210, «Dette à long terme»	—	<p><b>Aucune norme correspondante</b> dans la Partie II.</p> <p>Les indications pertinentes sont énoncées dans le chapitre 3856 de la Partie II.</p>	—
Chapitre 3240, «Capital-actions»	Chapitre 3240, «Capital-actions»	Le chapitre 3240 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.
Chapitre 3250, «Surplus»	Chapitre 3251, «Capitaux propres»	<p>Toutes les dispositions de ce chapitre ont trait à la présentation, qui n'entre pas dans le cadre de la présente comparaison sommaire.</p> <p>Le champ d'application du chapitre 3251 de la Partie II est plus étendu que celui du chapitre 3250 de la version «sans IF» du <i>Manuel</i>.</p> <p>Certaines indications du CPN-132 ont été intégrées dans le chapitre 3251 de la Partie II (voir 3251.10).</p>	—

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
Chapitre 3260, «Réserves»	Chapitre 3260, «Réserves»	Le chapitre 3260 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.
Chapitre 3280, «Engagements contractuels»	Chapitre 3280, «Engagements contractuels»	Toutes les dispositions de ce chapitre ont trait aux informations à fournir, qui n'entrent pas dans le cadre de la présente comparaison sommaire.	—
Chapitre 3290, «Éventualités»	Chapitre 3290, «Éventualités»	Le chapitre 3290 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.
Chapitre 3400, «Produits»	Chapitre 3400, «Produits»	<p>Le chapitre 3400 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i>.</p> <p>Certaines indications des abrégés du CPN suivants ont été intégrées dans le chapitre 3400 de la Partie II :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CPN-78 (voir 3400.17);</li> <li>• CPN-79 (voir 3400.22);</li> <li>• CPN-123 (voir 3400.23 et .24);</li> <li>• CPN-141 (voir 3400.07 à .10);</li> <li>• CPN-142 (voir 3400.11);</li> <li>• CPN-144 (voir 3400.25 à .27);</li> <li>• CPN-156 (voir 3400.28).</li> </ul>	Aucune.
Chapitre 3461, «Avantages sociaux	Chapitre 3461, «Avantages sociaux futurs»	Le chapitre 3461 de la Partie II <b>diffère</b> du chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Élevée.

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
futurs»		<p>Le chapitre 3461 de la Partie II permet la constatation et l'évaluation des régimes à prestations déterminées selon l'une ou l'autre des méthodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la «méthode de la constatation immédiate», qui repose sur une évaluation actuarielle et selon laquelle la situation de capitalisation du régime est constatée dans le bilan sans report ni amortissement des gains et des pertes actuariels ou du coût des services passés;</li> <li>• la «méthode du report et de l'amortissement», comme dans le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i>, selon laquelle une évaluation distincte est exigée aux fins comptables, les coûts des services passés doivent être reportés et amortis, et les gains et pertes actuariels peuvent être reportés et amortis.</li> </ul> <p>Les définitions de régime à prestations déterminées et de régime à cotisations déterminées ont été modifiées. La différence ne devrait pas avoir d'incidence importante pour la plupart des entreprises à capital fermé.</p>	
Chapitre 3465, «Impôts sur les bénéfices»	Chapitre 3465, «Impôts sur les bénéfices»	Le chapitre 3465 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> . Le chapitre 3465 de la Partie II permet de suivre soit la méthode des impôts exigibles, soit la méthode des impôts futurs. Cela concorde avec le traitement	Aucune.

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
		différentiel du chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .  Certaines indications des abrégés du CPN suivants ont été intégrées dans le chapitre 3465 de la Partie II : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CPN-104 (voir 3465.75);</li> <li>• CPN-146 (voir 3465.65).</li> </ul>	
Chapitre 3475, «Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités»	Chapitre 3475, «Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités»	Le chapitre 3475 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.
Chapitre 3480, «Éléments extraordinaires»	—	<b>Aucune norme correspondante</b> dans la Partie II.	—
Chapitre 3500, «Résultat par action»	—	<b>Aucune norme correspondante</b> dans la Partie II.	—
Chapitre 3610, «Opérations portant sur les capitaux propres»	Chapitre 3610, «Opérations portant sur les capitaux propres»	Le chapitre 3610 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.
Chapitre 3800, «Comptabilisation de l'aide gouvernementale»	Chapitre 3800, «Aide gouvernementale»	Le chapitre 3800 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.
Chapitre 3805, «Les crédits d'impôt à	Chapitre 3805, «Crédits d'impôt à l'investissement»	Le chapitre 3805 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
l'investissement»			
Chapitre 3820, «Événements postérieurs à la date du bilan»	Chapitre 3820, «Événements postérieurs à la date du bilan»	Le chapitre 3820 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.
Chapitre 3831, «Opérations non monétaires»	Chapitre 3831, «Opérations non monétaires»	Le chapitre 3831 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.
Chapitre 3840, «Opérations entre apparentés»	Chapitre 3840, «Opérations entre apparentés»	<p>Le chapitre 3840 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec le chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i>.</p> <p>Certaines indications des abrégés du CPN suivants ont été intégrées dans le chapitre 3840 de la Partie II :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CPN-66 (voir 3840.44 a));</li> <li>• CPN-77 (voir 3840.38);</li> <li>• CPN-89 (voir 3840.44 b));</li> <li>• CPN-103 (voir 3840.33).</li> </ul>	Aucune.
Chapitre 3841, «Dépendance économique»	Chapitre 3841, «Dépendance économique»	Toutes les dispositions de ce chapitre ont trait aux informations à fournir, qui n'entrent pas dans le cadre de la présente comparaison sommaire.	—
Chapitre 3850, «Intérêts capitalisés — information	Chapitre 3850, «Intérêts capitalisés — information à fournir»	Toutes les dispositions de ce chapitre ont trait aux informations à fournir, qui n'entrent pas dans le cadre de la présente comparaison sommaire.	—

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
à fournir»			
	Chapitre 3856, «Instruments financiers»	<p>Les dispositions du chapitre 3856 de la Partie II <b>diffèrent</b> des dispositions équivalentes des normes de la version «sans IF» du <i>Manuel</i>. Les dispositions du chapitre 3856 de la Partie II correspondent à celles des chapitres 3020, 3025, 3210, 3860, des notes d'orientation en comptabilité NOC-4, NOC-12 et NOC-13, ou remplacent ces dispositions.</p> <p>Les différences importantes entre les indications sur les instruments financiers des normes de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> et celles du chapitre 3856 de la Partie II sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les placements dans des instruments de capitaux propres qui se négocient sur un marché actif sont évalués à la juste valeur, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. Une entité peut également faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, d'évaluer les autres instruments financiers à la juste valeur. Les dérivés (autres que ceux qui sont désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible) continuent d'être évalués à la juste valeur;</li> <li>• un modèle unique est appliqué à la comptabilisation et à l'évaluation de la dépréciation de tous les actifs financiers;</li> <li>• tous les instruments financiers sont comptabilisés à la</li> </ul>	Élevée.

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
		<p>date de transaction;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les coûts de transaction associés aux instruments financiers évalués au coût après amortissement sont inscrits au bilan. Les coûts de transaction associés aux instruments financiers évalués à la juste valeur sont passés en charges;</li> <li>• l'élément de capitaux propres d'un emprunt convertible ainsi que les bons ou les options émis avec les passifs financiers et détachables de ceux-ci peuvent être évalués à zéro.</li> <li>• il est possible de désigner comme objet de comptabilité de couverture les relations de couverture indiquées dans le chapitre si les conditions essentielles de l'élément de couverture correspondent à celles de l'élément couvert;</li> <li>• les actions privilégiées émises à titre de mesure de planification fiscale particulière dans le cadre de dispositions législatives doivent être classées dans les capitaux propres. (Cela concorde avec le traitement différentiel du chapitre 3860 de la version «sans IF» du <i>Manuel</i>.)</li> </ul> <p>Certaines dispositions des chapitres, notes d'orientation concernant la comptabilité et abrégés du CPN suivants ont été intégrées dans le chapitre 3856 de la Partie II :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chapitre 3020 (voir 3856.16 à .19);</li> <li>• chapitre 3025 (voir 3856.16 à .19);</li> <li>• NOC-4 (voir 3856.07);</li> </ul>	

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• NOC-12 (voir l'Annexe B du chapitre 3856);</li> <li>• NOC-13 (voir 3856.30 à .36);</li> <li>• CPN-88, 96 et 101 (voir 3856.26 à .29);</li> <li>• CPN-149 (voir 3856.20 à .23);</li> <li>• CPN-158 (voir 3856.14).</li> </ul>	
Chapitre 3860, «Instruments financiers — informations à fournir et présentation»	—	<b>Aucune norme correspondante</b> dans la Partie II. Les indications pertinentes sont énoncées dans le chapitre 3856 de la Partie II.	—
Chapitre 3870, «Rémunérations et autres paiements à base d'actions»	Chapitre 3870, «Rémunérations et autres paiements à base d'actions»	<p>Le chapitre 3870 de la Partie II <b>diffère</b> du chapitre correspondant de la version «sans IF» du <i>Manuel</i>.</p> <p>Le chapitre 3870 de la Partie II prévoit le remplacement de la méthode de la valeur minimale (qui permettait de ne pas tenir compte de la volatilité dans l'évaluation des rémunérations à base d'actions) par la méthode de la valeur calculée. Selon cette dernière méthode, l'entreprise estime, en se fondant sur un indice sectoriel approprié, la volatilité utilisée à titre de paramètre dans un modèle d'évaluation des options sur actions.</p>	Élevée.
Chapitre 4100, «Les régimes de retraite»	—	<b>Aucune norme correspondante</b> dans la Partie II. Les normes comptables pour les régimes de retraite se trouvent dans la Partie IV.	—

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
Chapitre 4210, «Les entreprises d'assurance-vie — considérations particulières»	—	<b>Aucune norme correspondante</b> dans la Partie II.	—
Chapitre 4250, «Informations financières prospectives»	—	<b>Aucune norme correspondante</b> dans la Partie II.	—
NOC-2, <i>Redevances de franchisage</i>	NOC-2, <i>Redevances de franchisage</i>	La NOC-2 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec la note d'orientation correspondante de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.
NOC-3, <i>Présentation de l'information financière des compagnies d'assurance incendie, accidents et risques divers</i>	—	<b>Aucune note d'orientation correspondante</b> dans la Partie II.	—
NOC-4, <i>Commissions et coûts associés aux activités de crédit</i>	—	<b>Aucune note d'orientation correspondante</b> dans la Partie II. Les indications pertinentes sont énoncées dans le chapitre 3856 de la Partie II (voir 3856.07).	—
NOC-7, <i>Le rapport de la direction</i>	—	<b>Aucune note d'orientation correspondante</b> dans la Partie II.	—
NOC-8, <i>Informations à fournir sur les provisions techniques des</i>	—	<b>Aucune note d'orientation correspondante</b> dans la Partie II.	—

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
<i>entreprises d'assurance-vie</i>			
NOC-9, <i>Présentation de l'information financière des entreprises d'assurance-vie</i>	—	<b>Aucune note d'orientation correspondante</b> dans la Partie II.	—
NOC-11, <i>Entreprises en phase de démarrage</i>	—	<b>Aucune note d'orientation correspondante</b> dans la Partie II.	—
NOC-12, <i>Cessions de créances</i>	—	<b>Aucune note d'orientation correspondante</b> dans la Partie II. Les indications pertinentes sont énoncées dans le chapitre 3856 de la Partie II (voir l'Annexe B du chapitre 3856).	—
NOC-13, <i>Relations de couverture</i>		<b>Aucune note d'orientation correspondante</b> dans la Partie II. Les indications pertinentes sont énoncées dans le chapitre 3856 de la Partie II (voir 3856.30 à .36).	—
NOC-14, <i>Informations à fournir sur les garanties</i>	NOC-14, <i>Informations à fournir sur les garanties</i>	La NOC-14 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec la note d'orientation correspondante de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.
NOC-15, <i>Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)</i>	NOC-15, <i>Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)</i>	La NOC-15 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec la note d'orientation correspondante de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> . La NOC-15 de la Partie II ne s'applique pas à l'entreprise qui choisit de préparer des états	Aucune.

Normes de la Partie V du <i>Manuel</i> (version sans IF)	Normes de la Partie II du <i>Manuel</i>	Comparaison des traitements comptables	Importance des différences
		financiers non consolidés.	
NOC-16, <i>Pétrole et gaz naturel — capitalisation du coût entier</i>	NOC-16, <i>Pétrole et gaz naturel — capitalisation du coût entier</i>	La NOC-16 de la Partie II est <b>en convergence</b> avec la note d'orientation correspondante de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.
NOC-17, <i>Contrats de dépôt indexés sur actions</i>		<b>Aucune note d'orientation correspondante</b> dans la Partie II.	—
NOC-18, <i>Sociétés de placement</i>	NOC-18, <i>Sociétés de placement</i>	La NOC-18 de la Partie II, est <b>en convergence</b> avec la note d'orientation correspondante de la version «sans IF» du <i>Manuel</i> .	Aucune.
NOC-19, <i>Entités assujetties à la réglementation des tarifs — informations à fournir</i>	NOC-19, <i>Entités assujetties à la réglementation des tarifs — informations à fournir</i>	Toutes les dispositions de cette note d'orientation ont trait aux informations à fournir, qui n'entrent pas dans le cadre de la présente comparaison sommaire.	—